25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

FIN DE FONCTION DE DEUX MANDATAIRES ET NOMINATION DE DEUX MANDATAIRES PERMANENTS A LA REGIE DE RECETTES DU CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE

Direction Ressources – Finances
EL/CL
N° 2019-A- 53

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la décision n° 2017-D-20 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes au conservatoire Gabriel Fauré,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'avis conforme du régisseur,

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant,

Vu l'avis conforme des mandataires,

VU l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Il est mis fin aux fonctions de mandataire de :
- Madame FROUARD Marie-Laure,
- Madame DUREPAIRE Nathalie,

ARTICLE 2 : Sont nommées mandataires permanent, sous la responsabilité du régisseur :
- Madame LABORDE Jessica née le 24 février 1990 à Saint-Michel,
- Madame ANCHER Nathalie née le 16 février 1963 à Paris.

ARTICLE 3 : Le régisseur titulaire, le mandataire suppléant, les mandataires ne devront pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux désignés dans les décisions portant fonctionnement de la régie de recettes du conservatoire sous peine d'être constitués comptables de fait et s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues à l'article 432.10 du Nouveau Code Pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus dans les décisions de fonctionnement de la régie.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier Municipal, et aux intéressés.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 3 décembre 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **13 décembre 2019**
Publié ou notifié,
Le **13 décembre 2019**